

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LE JEUDI

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machnaud@mail.pf

Matahiti 156
N° 46 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 15
no Novema 2007

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

*NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 46 du 15 Novembre 2007*

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

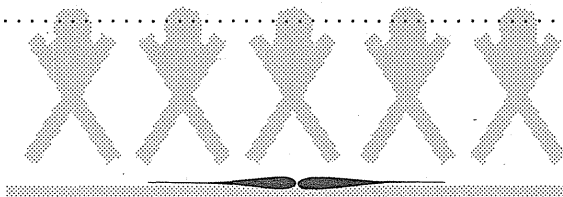
ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 1525 CM du 12 novembre 2007 modifiant l'arrêté n° 1389 CM du 17 octobre 2007 portant nomination des représentants de la Polynésie française auprès de la Société d'aménagement et de gestion de Polynésie française (SAGEP)

4514



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1525 CM du 12 novembre 2007 modifiant l'arrêté n° 1389 CM du 17 octobre 2007 portant nomination des représentants de la Polynésie française auprès de la Société d'aménagement et de gestion de Polynésie française (SAGEP).

NOR : MET0702175AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'aménagement, de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports chargé de l'énergie et des mines,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code du commerce ;

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu la délibération n° 2000-38 APF du 30 mars 2000 fixant les statuts types des sociétés d'économie mixte locales associant la Polynésie française à ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2001-78 APF du 5 juillet 2001 relative à la scission de la Société d'équipement de Tahiti et des îles (SETIL) et à la création de la Société d'aménagement et de gestion de Polynésie française (SAGEP) ;

Vu l'arrêté n° 1389 CM du 17 octobre 2007 portant nomination des représentants de la Polynésie française auprès de la Société d'aménagement et de gestion de Polynésie française (SAGEP) ;

Vu les statuts de la Société d'aménagement et de gestion de Polynésie française (SAGEP) ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 7 novembre 2007,

Arrête :

Article 1er. — Le "2 -" de l'arrêté n° 1389 CM du 17 octobre 2007 susvisé est ainsi rédigé :

"2 - M. Henri Flohr".

Art. 2. — Le ministre de l'aménagement, de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de l'énergie et des mines, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 novembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'aménagement,
de l'équipement et des transports
terrestres et maritimes,
des ports et aéroports,*
James SALMON.